

# I

## Les racines de l'antisémitisme moderne

### L'antisémitisme : un point de vue juif

par Jacob KATZ\*

Le terme d'antisémitisme n'est apparu qu'à la fin des années 1870. Pour être précis, il fut introduit à l'automne de l'année 1879 par Wilhelm Marr. Marr était l'une des personnalités dirigeantes de la campagne anti-juive qui gagnait du terrain depuis une bonne partie de la décennie et qui, à ce moment critique, en arriva à constituer un mouvement socio-politique en possession de tous ses moyens.

On sait avec certitude ce qui suggéra l'introduction de ce terme et pourquoi il fut si aisément adopté par le public. Les hommes qui le forgèrent et ceux qui le propagèrent voulaient accréditer l'idée que leurs objections à l'égard des juifs n'avaient rien à voir avec la traditionnelle haine du juif, produit de temps révolus et de conceptions surannées. La haine du juif avait pour arrière-plan le conflit religieux entre juifs et chrétiens, tandis qu'eux, les antisémites, se prétendaient entièrement dépourvus de préjugés religieux. Sur quels motifs se basaient donc alors leurs griefs à l'égard des juifs ? Selon leurs déclarations, ils étaient motivés par le comportement des juifs, leur prépondérance dans la vie économique, leur pénétration dans le tissu social et la vie culturelle de la nation, et autres considérations similaires. Telle était l'argumentation des antisémites allemands, qui avaient été précédés par leurs précurseurs de Hongrie et furent suivis par leurs imitateurs d'Autriche et de France. Les juifs y étaient considérés comme des étrangers et leur participation à la vie de ces pays était regardée comme une intrusion et une usurpation. Les allusions aux événements et aux idées d'époques antérieures étaient rares ; les données de la situation actuelle étaient jugées suffisantes pour justifier l'attitude inamicale des antisémites à l'égard des juifs.

\* Traduction Marguerite Delmotte. Jacob Katz, est l'auteur de *Tradition and Crisis*, New York, éd. Schocken, 1961 ; *Exclusion et Tolérance. Chrétiens et Juifs du Moyen Age à l'ère des Lumières*, Paris, éd. Lieu Commun 1987 ; *Hors du Ghetto. L'émancipation des juifs en Europe*, Paris éd. Hachette 1984 ; *Le Shabbes Goy*, Paris, éd. Stock 1984 ; *Wagner et la question juive*, Paris, éd. Hachette, 1985.

Curieusement, certains historiens juifs eux-mêmes ont parfois souscrit à cette interprétation du phénomène antisémite. Notre remarquable collègue, Ben Salo Baron, témoignant, comme expert de l'antisémitisme, devant le tribunal de Jérusalem auprès de Eichmann, lorsqu'il lui fut demandé d'expliquer la cause du phénomène, eut recours à la formule forgée par les sociologues pour expliquer le phénomène de discrimination à l'égard des minorités : « le refus de la différence » (« dislike of the unlike »). Cette déclaration ne fut pas le fait de l'impulsion du moment, car B.S. Baron a employé la même formule dans un article paru dans une revue savante. Il peut se faire que, dans l'antiquité, au cours de la première implantation des juifs parmi les gentils, les juifs aient partagé le sort d'autres minorités ethniques en raison du « refus de la différence », mais au XIX<sup>e</sup> siècle et précédemment au cours de nombreuses générations, les relations des juifs avec leurs voisins gentils, notamment dans les pays chrétiens, cessèrent d'être celle d'étrangers en raison de leur différence en tel ou tel domaine. Les juifs n'étaient pas des étrangers dans un environnement chrétien au sens où ils auraient été inconnus et donc déconcertants et contrariants. Les chrétiens connaissaient les juifs de par leur propre tradition religieuse. Assez paradoxalement, c'est cette connaissance même qui définissait, pour le meilleur ou pour le pire, la situation des juifs aux yeux des chrétiens. Pour le meilleur, puisque les juifs étaient définis comme les adeptes de l'Ancien Testament, ce qui, pour les chrétiens, entraînait une dignité et une tolérance relatives, au point d'être admis et tolérés dans la société chrétienne, alors que d'autres adversaires de la foi chrétienne, en particulier les hérétiques chrétiens, étaient exclus et même exécutés. Pour le pire, car la tolérance physique accordée aux juifs était conditionnée par leur relégation à une situation d'infériorité politique, économique et sociale, cela en raison du comportement des juifs à l'époque du Christ, et de leur « obstination » permanente. Les juifs auraient dû être les premiers à reconnaître la divinité du Messie — mais ils l'avaient rejeté et tué. Malgré la colère de Dieu qu'ils subissaient depuis lors, les juifs continuent de refuser de reconnaître les vérités chrétiennes. Ils devaient donc être tolérés, mais réduits à la soumission jusqu'à ce qu'ils changent d'appréciation. En attendant, leur abandon par Dieu sert de témoignage vivant à la vérité chrétienne.

Sous cette couverture théologique, qui était l'enseignement quasi-officiel de l'Église, les juifs survécurent au Moyen Âge. Mais le prix de cette survie dépassa de loin ses prétendues implications. Le rôle méprisable des juifs étant continuellement représenté dans les rites et la liturgie chrétienne, figuré dans les productions artistiques, l'idée de la culpabilité du juif imprégna l'opinion publique. Cela fit jaillir des explosions périodiques de violences populaires, impossibles à réprimer par les admonitions des autorités religieuses ou la protection du bras séculier, lesquels n'intervenaient évidemment pas toujours. En effet, les titulaires du pouvoir religieux ou séculier eux-mêmes se situaient au-delà des limites du domaine logique, comme le démontre

l'histoire des expulsions et des ségrégations. Il en résulta un processus cumulatif, de sorte qu'à l'aube des temps modernes, on trouve des juifs européens vivant dans des ghettos ou des territoires similaires.

L'idée d'émancipation apparaît alors sur la scène. Sa magie fait supposer que toutes les traces du triste passé vont être effacées. Les juifs doivent avoir droit de cité dans l'État, être admis dans tous les milieux de la société, entrer sans obstacle dans tous les domaines de l'entreprise. L'idée était l'enfant légitime du rationalisme dominant, qui remplaçait la prépondérance de la religion. Dans la société entièrement sécularisée de l'avenir, les juifs et les chrétiens, ou plutôt les anciens juifs et chrétiens, se rencontraient sur pied d'égalité au niveau humain. Dans les premières décennies de l'émancipation, contemporaine du libéralisme montant, il semblait que cette vision optimiste allait se matérialiser. Les juifs s'étaient dégagés d'un isolement tant physique que culturel, avaient fait d'importantes avancées dans le monde économique et social, et les réticences qu'ils suscitaient encore pouvaient facilement s'expliquer comme une survivance de temps révolus. Tel était en effet le diagnostic porté sur cette époque par la plupart des contemporains, juifs et gentils. Il n'est donc pas étonnant que l'émergence du mouvement antisémite décrit ci-dessus, se produisant dans le sillage d'une crise économique, mais sans lien avec elle, ait dérouter l'opinion : en quoi avaient donc pu se tromper leurs perspectives optimistes ?

Dans une rétrospective historique, on n'a pas de peine à expliquer le retournement de la cause juive. Ces tournants de l'histoire ont toujours des causes complexes ; nous nous limiterons ici aux points qui touchent notre sujet. Comme on l'a indiqué plus haut, l'émancipation des juifs avait été accordée par un État sécularisé. Les Églises des pays concernés n'y avaient joué aucun rôle actif. Aucun représentant officiel du christianisme, dans aucun de ces pays n'avait, que je sache, été consulté sur l'opportunité d'une législation de l'émancipation. Dans le débat public précédant la législation, certains participants de culture théologique avaient soulevé l'objection que l'octroi aux juifs d'une situation sociale et économique égale contredirait la position traditionnelle pour laquelle le fait de tolérer les juifs dans les pays chrétiens dépendait de leur maintien dans un perpétuel asservissement. D'autres persévérèrent dans ces arguments même après l'octroi de l'émancipation, mais c'étaient des voix individuelles. L'Église ne prit pas position sur la question. Elle ne protesta pas, mais elle ne donna pas non plus son consentement. Comme elle n'avait eu aucune part à l'émancipation, elle s'abstint aussi de toute démarche pour adapter ses enseignements ou modifier ses rites et ses symboles, lesquels reflétaient l'attitude traditionnelle à l'égard des juifs. Certains hommes d'Église éclairés ont pu adoucir dans leurs actes religieux publics les expressions antijuives. Mais, au niveau populaire, l'enseignement chrétien traditionnel, avec les stéréotypes qui en découlent sur le caractère juif, demeura intact. Lorsque les antisémites firent retentir

leur appel à freiner l'avancée des juifs, bien qu'ils prétendissent eux-mêmes n'agir que pour des motifs purement séculiers, ils purent compter sur une réponse positive du simple peuple sur la base de son obédience religieuse.

En réalité cependant, l'abandon de leur dette à la haine traditionnelle du juif était une fiction. Bien que n'étant pas religieux, et certains d'entre eux étant complètement athées comme Marr ou Eugène Duhring, les antisémites ne dédaignaient pas de se référer à l'occasion à la rancune enracinée des chrétiens, comme par exemple pour la responsabilité des juifs dans la mort du Messie chrétien. Tout en étant irréligieux ou antireligieux, ils n'étaient que trop désireux de coopérer avec les dignitaires religieux, comme le prédicateur protestant de la Cour, Adolphe Stocker, ou le prêtre et professeur catholique Auguste Rohling qui fondaient leur venimeuse agitation sur le concept de l'abandon des juifs et leur absolue corruption morale.

En fait, il existe un autre motif, moins évident, mais néanmoins valable, de dénier aux antisémites la prétention que leur *Weltanschauung* séculière les dissociait de la traditionnelle haine du juif. Leur raisonnement repose sur une fausse conception du processus de sécularisation, laquelle suppose que la disparition d'un contenu intelligible comporte du même coup la suppression des émotions et des sentiments qui y sont liés. Il arrive généralement que ces éléments affectifs s'attachent au nouveau contenu intelligible qui remplace l'ancien. Les antisémites modernes, en échangeant de nouvelles accusations contre les anciennes, n'ont fait que substituer de nouveaux porteurs à l'ancienne animosité.

La seule explication à la rapide expansion de l'antisémitisme et à sa profonde pénétration aux plans social et psychologique est qu'il a capitalisé le résidu de l'ancienne haine du juif. Au cours du temps, cette renaissance de l'exclusion des juifs après leur émancipation a servi de prélude à leur destruction physique, non pas au sens où l'Holocauste aurait été un résultat inévitable de l'antisémitisme mais en ce que celui-ci lui a préparé le terrain. En dépit de la diffamation et de la persécution antijuives qui l'ont précédé, l'Holocauste était imprévisible, mais dans une vue rétrospective de l'histoire, les antécédents peuvent être désignés comme des préconditions nécessaires, bien que non suffisantes, de sa réalisation.

On recommande souvent aux historiens de s'en tenir à la tâche qui leur revient, c'est-à-dire à rapporter les événements et les évolutions tels qu'ils se produisent et de s'abstenir de porter des jugements sur les actes et les acteurs de leur récit. Beaucoup d'entre eux essaient de répondre à cette attente, mais avec des résultats douteux. Ils s'abstiennent d'exprimer explicitement leur approbation ou leur blâme mais ils révèlent leur sympathie ou leur antipathie par le choix des mots et autres éléments du même genre. Il est préférable, à mon avis, d'affronter nettement la situation, en déterminant d'avance les questions à considérer et les bases sur lesquelles reposera le jugement. Posons

donc la question à traiter ici aussi clairement que possible. Elle se présente, quant à moi, de la façon suivante : des traces de l'enseignement du christianisme souvent qualifié de « enseignement du mépris » se trouvant dans l'arrière-plan idéologique de la discrimination et des atrocités commises contre les juifs, y compris l'Holocauste, le christianisme peut-il en être tenu pour responsable ? Ma réponse sera modérée. J'exclus de tout jugement moral la période de l'antiquité et du Moyen Age. Les peuples de cette époque, juifs comme chrétiens, ont agi selon leurs convictions, ces derniers, en accordant à ceux qui rejetaient leur religion un espace limité pour vivre, les premiers en acceptant leur situation comme un ordre divin. Ils étaient engagés dans le monde de leurs conceptions et, pour être justes, seuls ceux qui peuvent partager cette vision du monde sont habilités à les juger.

Il en va tout à fait différemment lorsqu'il s'agit des actions posées dans les temps modernes, alors que seuls, les sédiments des conceptions médiévales survivaient encore de manière souterraine, pour ainsi dire, et précisément en raison de leur suppression, se transformaient en un ferment dangereux et finalement mortifère. En ce qui concerne cette période de l'histoire, la thèse selon laquelle l'Église n'a agi que selon ses convictions ne tient pas, car à l'époque de l'expansion du rationalisme, l'Église a cessé d'adhérer à sa position ancienne sur le dessein divin de soumission des juifs. L'Église n'a pas protesté contre l'octroi par l'État de l'émancipation des juifs, bien que cette mesure fût en contradiction ouverte avec sa tradition, comme l'ont fait remarquer à juste titre des penseurs chrétiens. Mais, si l'Église n'a pas protesté contre l'émancipation, elle n'a pas non plus tiré les conclusions de son consentement tacite. Elle a omis d'imposer silence aux publicistes qui, même après l'émancipation, continuaient à accuser les juifs du crime de déicide ou propageaient d'autres stéréotypes antijuifs. L'Église n'a pas non plus pris de mesures pour éliminer de son rituel et de sa liturgie les éléments qui suggèrent plus ou moins aux fidèles précisément les préjugés antijuifs. Ainsi les concepts et les symboles à charge affective, porteurs de tendances anti-juives, continuèrent à mener au moins une existence souterraine, contribuant à diffuser aussitôt et à répondre par la violence aux slogans antisémites dès qu'ils firent leur apparition. Si l'Église ne protesta pas contre l'octroi de l'émancipation, elle ne renonça pas non plus aux actes et à la rhétorique des antisémites. Pour quelques dignitaires chrétiens qui élevèrent la voix contre la propagande antisémite, il y en eut beaucoup d'autres qui participèrent activement aux activités chrétiennes ou du moins tentèrent de faire passer pour loyauté chrétienne des sentiments antisémites. Contrairement à celle de l'époque médiévale, l'attitude de l'Église moderne ne peut être déchargée de toute responsabilité, du moins, celle du péché d'omission. En concluant que la diffusion de l'antisémitisme et son travail de sape de la condition juive furent une précondition de l'Holocauste, par là même nous faisons porter à l'Église une part de responsabilité dans la « solution finale » de Hitler. Lors des discussions publiques menées dans les milieux juifs sur le

sujet, la responsabilité de l'Holocauste est simplement placée à la porte de l'Église et c'est une raison de plus de mettre clairement la question au programme.

Il est évidemment absurde d'accuser quelqu'un d'un acte aussi imprévisible et imprévu que l'Holocauste, à l'exception de ceux qui y ont activement participé. Cela pourrait suggérer qu'on ne peut raisonnablement attribuer la responsabilité des actes commis à ceux qui les ont précédés dans le temps et certainement dans l'action. Mais d'autre part, nous nous sentons contraints, au plan historique, de remonter aux antécédents des énormités qui ont suivi. C'est là un paradoxe et je voudrais y offrir une solution en me référant à une source juridique de la tradition juive.

Le Talmud de Babylone rapporte la discussion du cas suivant : un berger était chargé de protéger le troupeau contre les voleurs. Le berger abandonna le troupeau et, bien qu'en son absence les voleurs qu'on attendait ne soient pas venus, le troupeau fut attaqué par des loups qui le dévorèrent. Le berger est-il responsable du dommage ?

L'école de pensée qui rend le berger responsable, et telle est la décision finale du Talmud, raisonne de la manière suivante : le berger ayant négligé sa responsabilité et ayant pu contribuer aux dommages encourus, ne peut arguer du caractère imprévisible du dommage pour être déchargé de sa responsabilité. Pour appliquer cette comparaison à notre cas, je dirais que ceux qui ont trouvé des excuses aux atrocités antisémites de l'avant-guerre ont commis au moins un péché d'importance second, au vu des circonstances. C'est pour cette raison qu'ils ne peuvent être déchargés de la culpabilité à l'égard des graves conséquences qui à cette époque, n'étaient pas connues et n'étaient même guère concevables.

J'estime qu'une leçon est à tirer de cette analyse pour la situation actuelle. Nous sommes témoins aujourd'hui de divers phénomènes d'antisémitisme qui ne sont toutefois pas du genre le plus virulent. Ceux qui sont capables de les freiner ont le devoir de le faire, sous peine d'être tenus pour responsables dans l'avenir d'actes plus graves qui, quoique non prévus, ne sont certainement pas inconcevables de nos jours !